

République Française  
Département de la Creuse  
Commune de CHENIERS  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents :**           *représentés : 01*           *votants : 12*

**Suffrages exprimés :**                           *pour :12*                           *contre : 0*

*Abstention : 0*

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à vingt heures, le conseil municipal de Chéniers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GAUDON, Maire de Chéniers.

**Etaient présents :**

M. Gilles GAUDON, Maire, Mme Monique GAUTHIER 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, M. Claude AUGER 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Denise MIAUX 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mmes Céline DALLOT, Monique DESASSURE, Sandrine ULYSSE, MM Raphaël DESABRE, Pierre PASCAUD, François SERVANT et Etienne VELGHE.

M. Emilien CUVILLIEZ, absent, a donné procuration à Mme Céline DALLOT

MM. Freddy ALLARD et M. Bernard THOMAZON sont absents excusés

M. Vincent DUCOUDRAY est absent non excusé

M. Etienne VELGHE a été élu secrétaire de séance.

La séance a été publique.

**DE2023-02-09 : CONCERTATION PREALABLE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Chéniers, se situe sur le territoire d'influence du Parc d'Activités de la Croisière, outil de développement économique à vocation industrielle du Nord Limousin

L'essor économique de nos communes et de nos Communautés de Communes et celui du parc d'activité de la Croisière sont étroitement liés.

Le Parc d'Activités de la Croisière s'est aujourd'hui 15 sociétés implantées pour plus de 170 emplois directs avec des surfaces cessibles de moins en moins importantes. Son développement est primordial pour notre territoire afin de continuer à accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois donc de nouvelles familles qui contribueront à faire vivre nos commerces, nos services et nos écoles toujours fragiles.

Le Parc d'Activités de la Croisière, c'est aussi une influence sur le tissu économique locale avec des emplois induits liés aux commandes, partenariats et sous-traitance avec les entreprises installées sur notre territoire.

Notre territoire rural souffre et voit sa population diminuer depuis de trop nombreuses années aux profits des métropoles et centres urbains plus créateurs d'emplois, ne pas investir dans cet outil reviendrait à poursuivre inexorablement cette spirale négative.

L'emplacement attractif du Parc d'Activités de la Croisière au croisement de deux routes nationales très fréquentées, ses aménagements, ses accès, son dynamisme actuel, l'absence de friches localement ou le peu d'offres de bâtiment existants sont d'autant d'atouts et de perspectives de croissance pour notre bassin de vie à court terme

Un bassin économique est en train de se créer, avec une réelle attractivité, des savoirs faire divers et variés avec une offre foncière pertinente pour l'industrie et la logistique.

L'extension du Parc d'Activités de la Croisière permettra de répondre au manque de surfaces disponibles sur un vaste territoire Limousin avec des zones comme à Limoges, Brive ou ailleurs qui ne sont plus en capacité de proposer des surfaces industrielles importantes.

DE2023-02-09

Ne pas lui octroyer de terrains nécessaires à sa croissance serait inévitablement un nouvel obstacle pour le développement du Nord du département de la Haute-Vienne et celui de la Creuse.

Le développement et la croissance d'un territoire rural passe par une gestion harmonisée entre toutes ses composantes créatrices de richesses que sont les services, l'artisanat, l'économie et le monde agricole. Toutes doivent avoir leurs places.

Le SMIPAC gestionnaire du site prend en compte la problématique agricole dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière.

D'abord par la réduction de son périmètre d'extension de 70 ha au départ à 46 ha aujourd'hui et par un travail afin de trouver des mesures de compensations et des solutions de remplacement aux terrains agricoles qui seront impactés par ce projet.

L'extension du Parc d'Activités passe également par une prise en compte des problématiques environnementales.

Sa certification continue à la norme ISO 14 001 depuis 2013 témoigne d'une volonté d'aménager ce site afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel et de tenir compte des problématiques énergétiques.

L'environnement est pris en compte dans le projet d'extension avec par exemple la préservation de zones humides, pas uniquement pour respecter la réglementation en vigueur mais également pour donner un cadre de vie et de travail agréable aux salariés.

La consommation d'espaces est également un point important du projet d'extension avec la volonté de limiter les créations de voirie, d'utiliser l'existant.

C'est également le cas pour les entreprises qui, ici comme partout en France, doivent respecter des normes environnementales strictes.

Après présentation de ces arguments et enjeux économiques, Monsieur Le Maire demande aux élus de se positionner.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DONNE** un avis favorable dans le cadre de la concertation préalable au projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

Fait à Chéniers, le 13 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Télétransmise le 17/03/ 2023

Affichée le 17/03/ 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONCERTATION PREALABLE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE

---

Date de transmission de l'acte : 17/03/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 17/03/2023

---

Numéro de l'acte : DE2023-02-09 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 023-212306203-20230313-DE2023-02-09-DE

---

Date de décision : 13/03/2023

Acte transmis par : Gilles GAUDON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes